

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 8 décembre 2020

Le huit décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Christophe Louault, Maire.

Présents : Christophe Louault, Aurélien Raoult, Yves PHILIPPE, Théo Hotte, Catherine POURTIER, Michèle Corniaux, Fabienne Kucharski, Philippe Chanal, Ysabel PLUSQUELLEC, Laurent MATHIRON.

Pouvoir : de Pierre Jacquet donné à Christophe Louault

Secrétaire de séance : Théo Hotte

Remerciements pour le travail réalisé par les membres de l'équipe : écoute des habitants, suivi des personnes fragiles, gestion du bois, étude réalisée sur les blaireaux, décorations de Noël, paniers pour les aînés, service de l'eau.

1. Approbation du dernier compte-rendu du dernier conseil municipal,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu du dernier conseil municipal.

Une rectification est formulée à savoir : Mme POURTIER Catherine était absente lors de la séance.

2. délibération vente bois scolyté, parcelles 38, 39 et 40

En raison de l'attaque des épicéas des parcelles 38-39 et 40 par les scolytes, le conseil municipal, décide de la mise en vente du lot d'épicéas.

3. autoriser dépenses sur le compte 6232 "Fêtes et cérémonies", notamment panier, sapins, gerbes cérémonies

Conformément à l'article D 1617-19 du code général des collectivités locales, le conseil municipal décide de prendre en charge toutes les dépenses liées aux cérémonies officielles et aux festivités diverses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans les limites des crédits repris au budget communal.

4. renouvellement convention avec département pour les documents d'urbanisme

Le conseil municipal décide du renouvellement de la convention par laquelle le Département de l'Aube a pour mission l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le coût reste identique à la précédente période à savoir : 100 euros par permis de construire, 80 euros pour les déclarations préalables et 20 euros pour les certificats d'urbanisme.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

5. éclairage public :

Le conseil municipal accepte la prise en charge des aménagements d'éclairage public lorsque la sécurité routière n'est pas assurée ou si l'éclairage n'est pas présent, un poteau sur deux étant la règle initiale.

S'il s'agit uniquement d'un confort personnel alors la mairie n'a pas à supporter la dépense. Ainsi, lors des extensions de réseau en cas de nouvelles constructions, Il conviendra de demander une participation totale ou partielle au pétitionnaire.

En résumé, la commune ne s'occupe pas des intérêts privés et uniquement de la sécurité routière avec un poteau sur deux.

6. Questions diverses :

- Recensement de la population initialement prévu en 2021 repoussé en 2022 en raison de l'état sanitaire.
- Forêt communale : proposition de l'agent ONF d'une visite de la forêt à la commission bois ; en cas d'affouage non réalisé, la part non faite sera redonnée au preneur jusqu'à ce qu'elle soit terminée et il aura accès au nouvel affouage ensuite.
- Factures d'eau non payées : au 15/11/2020, 34% des recettes attendues par le service de l'eau sont non perçues, relance réalisée par la commune.
- Travaux à prévoir :
 - Fermer l'escalier de la salle des fêtes et le renforcer
 - Mur des toilettes de la salle des fêtes à réparer
 - Réfection de la toiture de la poste
 - Installation du boulodrome
- Blaireaux : prélèvement par un lieutenant de louveterie vers le tunnel de la source et vers le château d'eau
- Installation des sapins de Noël, mercredi 9 décembre après-midi
- Colis pour les sages seront distribués le 19 décembre en matinée
- Le locataire d'une chasse a amené un plan de sa chasse avec les chemins accessibles
- Nettoyage du sol de l'église avec protection, en cours
- Problème de vitesse, les gendarmes ont été sollicités pour des contrôles dans la commune
- Vitraux église – un projet de restauration des vitraux est en cours.
- Radar pédagogique – relancer pour un devis

Séance levée à 20h30